

Image not found or type unknown



# PROTECTION POUR UN ACHAT IMMOBILIER

Par **HENROT sylvie**, le **10/11/2016** à **15:50**

Bonjour,

Mon ami et moi envisageons d'acheter en commun un appartement pour faire du locatif.

Nous ne sommes pas pascés.

Je voudrais savoir si un testament établi chez un notaire nous protège vis à vis des enfants en cas de décès de l'un ou l'autre.

Nous avons chacun deux enfants.

Merci pour votre réponse.

Madame HENRIOT